

## **INTRODUCTION**

Les activités de la deuxième journée ont démarré à 8H30 pour s'achever à 17H 20 min.

Cette deuxième journée du 29 avril 2015 a enregistré 232 participants issus de : 83 entreprises, 10 ministères, 03 organes de presse, 08 organisations non gouvernementales, et 5 partenaires.

### **I. Les activités du mercredi 29 avril 2015**

- Les objectifs des travaux de la journée du mercredi 29 avril 2015 étaient les suivants :
- ✓ Dresser le profil sous régional des structures et des compétences des acteurs en Sécurité et Santé au Travail ;
- ✓ Proposer une stratégie et un plan d'actions sous régionaux de renforcement des capacités des structures et des compétences des acteurs ;
- ✓ Analyser le dispositif national en Sécurité et Santé au Travail au regard de la C187 et de la R197;
- ✓ Présenter les défis au niveau national des structures de Sécurité et Santé au Travail ;
- ✓ Proposer une stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs ;
- ✓ Identifier les compétences à acquérir au regard du Code d'éthique des Professionnels de la santé au travail ;
- ✓ Identifier les besoins actuels et les besoins futurs en matière de qualification et de formation en Sécurité et Santé au Travail ;
- ✓ Développer des programmes de formations aux besoins actuels et futurs des prioritaires de l'économie nationale ;
- ✓ Montrer à partir du bilan des activités de chaque structures de contrôle, les besoins en renforcement des capacités et des compétences tant au niveau interne que des entreprises ;
- ✓ Exposer les perspectives de chaque structure de contrôle.

### **Rappel du programme de la journée**

Les activités du jour ont comporté onze (11) présentations dont

- ✚ une induction sécurité,
- ✚ une(1) conférence
- ✚ et deux (2) panels.

Conformément au programme établi, toutes les communications prévues ont été déroulées.

A la suite de chacune des communications, les participants ont exprimé leurs points de vue sur les sujets abordés.

## **I.1) Les activités menées**

Avant les travaux les participants ont eu droit à une induction sécurité faite par M. TOURE Christophe contrôleur en prévention à la CNPS.

Il a rappelé les consignes de sécurité à observer sur le site données la veille à savoir: le dégagement des issues de secours, le lavage systématique des mains durant toute la journée, les points de rassemblement en cas d'urgence, l'emplacement de l'équipe qui assure la couverture médicale de la cérémonie en cas de malaises.

### **I.1.1) Lecture et adoption du rapport de la journée du 28 avril 2015**

Le Présidium de cette présentation était composé de :

- Docteur KABA Karidja, Directrice de la Sécurité et de la Santé au Travail au ministère d'état, ministère de l'emploi, des affaires sociales et de la formation professionnelle, la Présidente de séance
- et Mme KOUDOU Josiane, Présidente de l'Association des Infirmiers et Infirmières en Santé travail, secrétaire

Mme Tuo Karidja, Contrôleur en Prévention à la CNPS à procédé à la lecture du rapport de la journée du mardi 28 avril 2015.

A la fin de la lecture dudit rapport, les participants ont salué le travail de l'équipe de rapporteurs et apporté quelques contributions avant l'adoption de ce dernier.

## **I.2) Conférence sur le thème de la JAPRP**

La troisième communication de cette journée sur le thème central des JAPRP: « **Renforcement des capacités des structures de la sécurité et de la sante au travail et des acteurs** » a été faite par Monsieur AHOUA Nogbou Alphonse, Secrétaire par Intérim de l'IAPRP.

Pour le conférencier, le thème a été soumis à la réflexion de l'ensemble des partenaires afin de constituer un document de plaidoyer de référence pour l'IAPRP auprès des Directeurs Généraux des Organismes Nationaux de Sécurité Sociale pour la promotion du renforcement des capacités des structures et des acteurs.

Il ressort de cette présentation :

- l'inadéquation formation-emploi,
- l'insuffisance des moyens de promotion de la Sécurité et Santé au Travail,
- et la pluralité des politiques de prévention.

Fort de ce constat, le conférencier a posé la problématique du renforcement des capacités des structures et des compétences des acteurs qui s'articule autour de trois grands axes à savoir:

- l'approche conceptuelle,
- l'état des lieux,
- les nouvelles orientations,
- et les perspectives.

Pour le premier point relatif à l'approche conceptuelle du thème, il a d'abord défini les concepts contenu dans le thème selon le référentiel OHSAS 1801. Il s'agit des concepts santé et sécurité au travail, les compétences et renforcement des capacités des acteurs.

Puis faisant l'état des lieux des structures de prévention, Monsieur AHOUA N. Alphonse a rappelé le cadre législatif et réglementaire ainsi que quelques instruments pertinents de l'OIT en matière de santé et sécurité au travail. Notamment les trois conventions de base non ratifiées et l'absence de législation sur les risques émergents.

Ensuite, il a énuméré les structures intermédiaires et périphériques.

Faisant l'état des moyens des structures de la Sécurité et de la Santé au Travail, M. AHOUA N. Alphonse a fait les constats suivants :

- La faiblesse de l'effectif du personnel technique,
- La multidisciplinarité,
- La faiblesse des ressources financières et des équipements techniques,
- L'absence de démarche programme permettant une articulation cohérente des actions,
- L'absence de processus d'amélioration continue,
- L'insuffisance des offres de formation face à la demande,
- L'inadaptation des offres de formation aux conditions nationales,
- Le cadre promotionnel de la SST est très réduit.

Concernant les nouvelles orientations, le conférencier a indiqué que la jurisprudence place la santé et la sécurité au travail au cœur des démarches de responsabilité sociétale de l'entreprise. De ce fait, la santé et la sécurité au travail est au carrefour d'exigences multiples à prendre en compte.

Ainsi, la prévention des risques professionnels doit s'orienter vers le management de la sécurité et de la santé au travail.

Cette orientation nouvelle de la Sécurité et Santé au Travail s'articule autour de sept(7) axes qui se définissent comme suit :

1. Faire de la prévention des risques une priorité, en rupture avec une approche qui fait prévaloir la réparation,
2. Développer l'accompagnement des travailleurs et des entreprises dans la prévention de la rupture des parcours professionnels en lien avec l'état de santé et favoriser leur maintien en emploi,
3. Accompagner les entreprises dans leur démarche « Qualité de vie au travail »,
4. Simplifier le droit pour renforcer l'efficacité et l'effectivité des règles pour une plus grande protection des salariés, notamment dans les PME/TPE,
5. Prioriser certains risques pour renouveler la prévention d'accidents et de l'usure professionnelle,
6. Rassembler et mettre en perspective les données de santé sécurité au travail pour aboutir à un système d'informations plus lisible, partagé entre tous les acteurs, et davantage mis au service de l'action en matière de prévention,
7. Améliorer la complémentarité opérationnelle des acteurs de la santé sécurité au travail pour renforcer l'efficacité de l'action dans le domaine de la SST.

En conclusion, Monsieur AHOUA N. Alphonse a recommandé aux acteurs de la Sécurité et Santé au Travail de s'orienter vers une approche systémique dans la gestion de la Sécurité et Santé au Travail notamment par l'approche

multidisciplinaire sur les risques professionnels pour la définition des politiques et stratégies du développement économique et social.

Les échanges à la suite de cette communication ont permis de comprendre :

- ✓ le contexte de création des modules de formation tenant compte des potentialités des pays de l'IAPRP,
- ✓ Le rôle de l'IAPRP dans l'accompagnement des structures de Sécurité et Santé au travail.

### **I.3) Panel 1**

Après la pause café a débuté le premier panel dont le présidium était composé de :

- **M. LADOUYOU Edouard**, secrétaire de la Coordination Nationale des Comités de Sécurité et Santé au travail, présidence de séance
- **et de M. COULIBALY Nanguin**, chef de Département inspection de la SIR, membre de l'ONG Préventeur Sans Frontière (PSF), secrétaire de séance.

Ce premier panel comportait deux grands thèmes.

Le premier thème intitulé **STRUCTURES DE SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL** a été animé par le **Professeur YEBOUE Kouamé Yves, Directeur de la Prévention et de la Promotion de la Sécurité et de la Santé au Travail à la CNPS.**

Sa communication a tourné autour de trois grands axes notamment :

- L'état des lieux
- Les défis et enjeux
- Et la stratégie de renforcement des capacités et des compétences

Le paneliste a énoncé les objectifs visés par cette présentation à savoir :

- Analyser le dispositif national en sécurité et santé au travail au regard de la C187 et R197,
- Présenter les défis au niveau national des structures de sécurité et santé au travail,
- Proposer une stratégie nationale de renforcement des capacités des structures et des compétences des acteurs,
- Et identifier les compétences à acquérir au regard du code d'éthique des professionnels de la santé au travail.

Il ressort de la comparaison entre les normes internationales et les pratiques nationales, des écarts importants liés à l'insuffisance des moyens humains, juridiques, matériel et de stratégies d'intervention.

**Professeur YEBOUE** a également présenté les données relatives aux constats fait par la Direction Prévention de la CNPS lors des missions de contrôle dans 449 entreprises visitées 2014.

Le conférencier a formulé des recommandations, pour paliers aux insuffisances relevés. Il s'agit de :

- Installer un laboratoire d'hygiène industrielle,
- Inciter les entreprises à la Prévention intégrée,
- Intégrer le Système de Gestion de la Sécurité et de la santé dans le management des entreprises,
- Disposer d'un système de recueil des statistiques au niveau des entreprises,
- Améliorer la formation des CHSCT,
- et instituer la Fonction de chargé de sécurité dans les entreprises.

Il a conclu sa communication par une exhortation des acteurs à un engagement plus ferme à tous les niveaux de responsabilité pour l'amélioration des structures de sécurité et de santé au travail.

Le deuxième thème de ce premier panel intitulé « **Différents besoins et futurs besoins en matière de qualification et de formation en sécurité et santé au travail** » a eu pour intervenant le **Professeur KOUASSI Yao Mathias de l'UFR des Sciences Médicale**, qui a articulé sa présentation autour de 3 principaux points.

Introduisant sa communication, il a indiqué que la formation en Sécurité et Santé au Travail permet de donner aux professionnels des qualifications pour leurs missions d'acteurs dans l'exercice de la Sécurité et Santé au Travail.

Après avoir rappelé les objectifs de la présentation qui visent à évaluer la structuration actuelle des formations, de faire leur adéquation avec les exigences et planifier des formations efficaces qui répondent aux besoins du moment et d'anticiper sur le futur, le conférencier a fait l'état des lieux des formations et des qualifications existantes en Sécurité et Santé au Travail.

Cet état des lieux a permis de relever les points suivants :

- ✚ L'existence de peu de formations diplômantes,
- ✚ La non prise en compte de certaines catégories professionnelles notamment (Infirmiers),
- ✚ L'existence de spécialités non suffisamment couvertes (Ergonomie/ Hygiène du travail/ Psychologie du travail),
- ✚ La disparité du contenu des formations,
- ✚ L'inadéquation Formation/Besoins/débouchés,
- ✚ L'insuffisance de formations continues

L'intervenant a conclu par des recommandations visant à corriger les écarts relevés :

- Diversifier la formation des acteurs en Sécurité et Santé au travail
- Initier des formations de base en Sécurité et Santé au travail dans les écoles primaires et techniques
- Créer un réseau de formateurs en Sécurité et Santé au Travail
- Mettre en place un annuaire des formations.
- Cibler trois secteurs prioritaires de l'économie nationale

#### **I.4) panel 2**

Après la pause déjeuner, les travaux se sont poursuivis avec les communications de six structures portant sur le thème : « **les actions en milieu de travail des structures de contrôle** ».

Les interventions se sont déroulées en présence du DGA chargé de l'exploitation, **M. DASSE Hanagbo**.

Le présidium était constitué de :

- **M Gbayoro Adolphe**, coordonnateur de l'intersyndical en SST, **Président**
- **et de M Yeo Kahafolo**, Secrétaire.

Les structures concernées étaient:

- La DIT, représentée par M. NGUESSAN KOUASSI sous directeur de l'inspection du travail de Cocody,
- La DSST, représentée par Dr Coulibaly Fanyeriba médecin inspecteur,
- La CNPS, représentée par M Marc CANDI TOBO contrôleur en prévention,
- Le CIAPOL, représenté par M Ouattara BAKARY ingénieur des mines, inspecteur des installations classées,
- Le ministère de la santé et de la lutte contre le sida, représenté par Dr Sangaré Tigori, pharmacienne toxicologue,
- Et la Direction générale des mines et de la géologie représentée par M. KONE Roger

Ces structures ont présenté l'actions en milieu de travail de leurs institutions selon un canevas prédéfini. Il s'agissait de :

- Cadre juridique instituant la Structure de Contrôle
- Missions et attributions de la structure de Contrôle
- Bilan succinct des activités déroulées dans le cadre du contrôle
- Besoins et Stratégie de renforcement des capacités et des compétences
- Activités conjointes envisagées
- Perspectives

Les interventions ont permis de relever le manque de moyens dans les services de l'inspection du travail et de l'inspection médicale du travail. Les intervenants ont également exprimé leurs besoins en renforcement des capacités et des compétences tant au niveau interne que dans les entreprises.

A l'issue de ces différentes communications, les débats ont essentiellement porté sur:

- Le manque de moyens des structures d'inspections du travail en termes d'infrastructures, de moyens de locomotion, d'accessibilité aux entreprises relativement à la méconnaissance de ces structures par les acteurs du monde du travail,
- L'absence de cadre formel de concertations de structures intervenant dans le contrôle en milieu de travail,
- Le manque de laboratoire d'hygiène industrielle de référence en métrologie des nuisances et de spécialisation des professionnels de ce domaine de l'hygiène industrielle,
- L'absence de contrôle et d'homologation des formations dispensées en sécurité et santé au travail
- L'indisponibilité de module de spécialisation et de perfectionnements pour certaines spécialités telles que les ingénieurs en prévention, les ergonomes, les éclairagistes, les psychologues et sociologue du travail... etc.

Démarrés à 09 h00 les travaux de cette journée se sont achevés à 17h35.

**Fait à Abidjan le 29 avril 2015.**

**RAPPORTEURS**

**Les contrôleurs en prévention**

M YAO YAO ERIC

Mlle ORE ELODIE



